



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 15 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux et le quinze mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme RACHEL Julie, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de convocation : 9 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 9

Etaient présents : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, DESBRUGERES Béatrice, BOULOUX Stéphanie, TROUILLARD Jean, MAROLLES Elisabeth, SERMADIRAS Marie-Hélène.

Absents : MONÉRIE Nelly (pouvoir à J. RACHEL), PINCELOUP Laurent

Mme Stéphanie BOULOUX a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VENTE DE LA MAISON COMMUNALE

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour la vente de la maison communale.

En effet Madame le maire informe le conseil municipal qu'une offre d'achat a été faite concernant la vente de la maison communale pour un montant de 158 000 € soit 150 000 € net vendeur et 8 000 € de frais d'agence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre de Mr Papillon et de Mr Foucault au prix de 158 000 € pour la maison communale située au 1 et 2 le vieux moulin.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION EXERCICE 2021

Madame le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion de la commune, du service de l'eau établis par le receveur de la Trésorerie de Nogent-le-Rotrou pour l'exercice 2021, conformément aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur de l'exercice 2021, pour les budgets de la commune et du service de l'eau.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2021

1- Commune

Le compte administratif présente un résultat de clôture :

- Déficitaires en investissement de 3 830,21 euros
- Excédentaires en fonctionnement de 222 456,47 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.

2- Service de l'eau

Le compte administratif présente un résultat de clôture :

- Excédentaire en investissement de 18 344,21 euros
- Excédentaire en exploitation de 8 802,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif du service de l'eau pour l'exercice 2021.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 SUR LES BUDGETS EXERCICE 2022

Madame le Maire informe l'Assemblée que par application des Instructions Comptables M14 et M49, il convient que les résultats d'investissement et de fonctionnement ou d'exploitation de l'exercice 2021 fassent l'objet d'une délibération décidant, soit de leur affectation, soit de leur report.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- pour le budget communal, de reporter le déficit d'investissement de 3 830,21 euros au compte 001, de reporter un excédent de fonctionnement de 146 626,26 euros au compte 002 et d'affecter la somme de 75 830,21 euros au compte 1068,
- pour le budget du service de l'eau, de reporter l'excédent d'investissement de 18 344,21 euros au compte 001, de reporter l'excédent d'exploitation de 8 802,00 euros au compte 002.

VOTE DES TAXES LOCALES EXERCICE 2022

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de voter les taux des taxes foncières sur le bâti et foncière sur le non bâti pour l'exercice 2022.

- Décide de maintenir les taux suivants pour l'exercice 2022 :

* Taxe foncière (bâti)	42,22 %
* Taxe foncière (non bâti)	41,07 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, maintient les taux ci-dessus.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2022

Madame le Maire donne lecture des budgets primitifs de la commune, du service de l'eau, proposés pour l'année 2022.

1- Commune

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à 176 460,21 euros
- en section de fonctionnement à 360 676,26 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte et vote le budget primitif de la commune.

2- Service de l'eau

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à 42 594,21 euros
- en section d'exploitation à 69 900,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte et vote le budget primitif du service de l'eau.

MODERNISATION DU RESEAU D'EAU

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la modernisation du réseau d'eau potable il serait souhaitable de mettre en place des compteurs de télérelève dont le devis s'élève à 16 300 € HT.

A ce titre Madame le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau ainsi que le conseil départemental ainsi :

- Agence de l'eau 30 % soit 4 890,00 €
- Conseil Départemental 20 % soit 3 260,00 €
- Auto financement 50 % soit 8 150,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter ces subventions.

REMBOURSEMENT D'ACHATS

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'achat de géotextile, elle a dû payer une facture par carte bleue, le paiement par mandat administratif n'étant pas possible.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de rembourser Madame Rachel à hauteur de 15,60 €.

Madame Rachel ne prend pas part au vote.

DEMANDE DE SUBVENTION

La mairie a été destinataire d'une demande de subvention par l'IEM le Château de Bailly afin de financer les frais de scolarité d'un enfant de la commune. Madame le maire propose d'attribuer une subvention de 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, attribue une subvention de 500 € à l'IEM le Château de Bailly.

MISE EN PLACE DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Dimanche 10 avril 2022

8 H – 10 H 30	Julie	Laurent	Nelly
10 H 30 – 13 H	Julie	Elisabeth	Marie-Hélène
13 H – 15 H 30	Julie	Nelly	Serge
15 H 30 – 18 H	Julie	Serge	Béatrice

Dimanche 24 avril 2022

8 H – 10 H 30	Serge	Jean	Laurent
10 H 30 – 13 H	Marie-Hélène	Jean	Serge
13 H – 15 H 30	Serge	Béatrice	Nelly
15 H 30 – 18 H	Serge	Béatrice	Elisabeth

INFORMATIONS DIVERSES

S. DESBRUGERES revient sur la réunion du SICTOM concernant le vote des budgets et informe qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux d'imposition pour 2022.

J. TROUILLARD évoque la réunion SIACOTEP et informe que Mr ROUSSELET a été remplacé par Mr Hugo LEVEAU. Une présentation des orientations budgétaires a été faite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.